

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOURG-BROC Bruno, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 6 8 7 6 0 0 0 1 8

Forme juridique

E.P.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°41.a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le projet de réaménagement de l'aire de stationnement ouverte au public comporte 198 places de parking dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend le réaménagement de l'ancienne chaussée du Port ainsi que le parking existant de l'Institut Universitaire de Technologie, diminué de l'emprise réservée à l'extension du bâtiment actuel (environ 2200 m²).

La construction de l'extension de l'Institut Universitaire a fait l'objet d'un permis de construire accordé en février 2019.

L'emprise globale concernée par le projet de réaménagement de l'aire de stationnement est d'environ 7500 m² (dont 2300 m² d'espaces paysagers conservés ou créés).

Le projet contiendra 198 places de stationnement dont 4 pour les personnes à mobilité réduite (2 ou 4 emplacements seront ultérieurement réservés à des bornes de recharge pour véhicules électriques).

Le stationnement des deux roues est intégré dans le projet d'extension du bâtiment de l'IUT.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de réaménager l'aire de stationnement existante en raison de la diminution de son emprise qui est due à la construction de l'extension du bâtiment de l'Institut Universitaire.

De plus l'état de dégradation avéré des revêtements de surfaces et l'organisation générale du stationnement doit être revue par l'affectation d'une emprise moindre.

Il est aussi nécessaire d'offrir une offre de stationnement en adéquation de son usage qui est principalement dédié aux étudiants de l'université qui de part son extension, verra sa fréquentation augmentée. Ainsi, deux autres aires de stationnements, qui seront implantées sur des emprises cadastrales distinctes seront créées pour répondre au besoin de stationnement recensé (objet de deux autres permis d'aménager et demande d'examen au cas par cas en raison de leurs créations car inexistantes).

Une notice de présentation du projet est jointe au présent formulaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est localisé sur le territoire de la Ville de Châlons-en-Champagne, à proximité de l'Institut Universitaire de Technologie et d'une résidence étudiante.

Le planning des travaux est prévu pour une durée de 12 mois, en lien de la construction de l'extension d' l'Institut Universitaire. Le début du réaménagement de l'aire de stationnement s'effectuera pendant la période estivale 2019 (congés d'été des étudiants)

Une offre temporaire de stationnement sera proposée pour palier à l'occupation du site pendant les travaux.

Les travaux seront déclinés de la manière suivante :

- terrassement du parking existant avec réemploi des matériaux du site
- réalisation des réseaux
- réalisation de la structure du parking
- mise en place de l'éclairage public
- reprise et création des aménagements paysagers

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera ouvert au public. Les principaux usagers seront les étudiants et les personnes travaillant à proximité.

Des portiques limitant le gabarit des véhicules seront installés en entrée et sortie de l'aire de stationnement afin que son usage ne soit pas détournée (camping car, caravanes, poids lourds ...).

L'entretien de cette aire sera réalisé suivant la méthodologie employée pour les équipements équivalents de la Ville de Châlons-en-Champagne (nettoyage des réseaux réguliers, entretien des espaces paysagers , ...).

La fréquentation du parking sera équivalente à la situation actuelle (environ 217 places de stationnements pour 198 après réaménagement)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis d'aménager qui est déposée parallèlement à la demande d'examen au cas par cas.

Le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en raison du réaménagement de surface existante et de l'emprise globale inférieure à un hectare. Le projet a été envoyé pour un avis consultatif préalable, au service de la Police de l'Eau de la DDTM 51. Ainsi, il a été convenu de la rédaction d'un porté à connaissance afférent à la gestion des eaux de surface (gestion actuelle et projetée).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'emprise	7500 m ²
Surface de stationnement et de circulation	5200 m ²
Surface espaces paysagers	2300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chaussée du Port
51000 Châlons-en-Champagne

Section cadastrale : AL
Parcelles n°89, 90, 91, 92 et emprise publique de l'ancienne chaussée du Port

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 35' 6" 196 Lat. 48° 95' 86" 09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1000 mètres au nord-ouest d'une ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay" et à 1000 mètres au sud de la même ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Périmètre Monument Historique de la cathédrale Saint-Étienne (périmètre des 500 mètres), considéré et pris en compte dans le permis d'aménager.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Châlons-en-Champagne est couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels qui a été prescrit en juin 2001. L'emprise du projet n'est pas concernée par un risque ou aléas (cavités principalement sur la Ville).Châlons-en-Champagne est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations en lien de la rivière "la Marne". PPRN prescrit le 7 juin 2001 / PPRI approuvé en 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le milieu dans lequel s'inscrit le projet n'est pas un site NATURA 2000, il n'est pas non plus à proximité de l'un d'entre eux : le site le plus proche est le marais de Cherville Athis est à 16 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises sont actuellement partiellement imperméabilisées et les eaux de surfaces sont, soit collectées dans un réseaux d'eaux pluviales ou infiltrées dans les espaces paysagers. Le projet prévoit la même gestion des eaux de surfaces.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le réemploi des matériaux de la structure existante
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet prévoit en complément des matériaux de réemplois, l'usage de matériaux recyclés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone bleue du PPRI , le réaménagement s'effectuera sans exhaussement des niveaux actuels, donc aucun impact sur libre écoulement des eaux. Le règlement du PPRI autorise les parkings de surface. La vulnérabilité des occupants ou des biens est donc inchangée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera du trafic lié à l'utilisation du parking. A noter que le trafic ne sera pas modifié par rapport à l'existant, celui-ci améliorera les conditions de circulation et de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des véhicules sera source de bruit comme à l'existant. La vitesse réduite de circulation afférente à l'usage de ce type d'aménagement n'engendrera pas de nuisances sonores notables.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase travaux peut induire des vibrations dues au compactage des matériaux, ce qui restera un phénomène périodique et limité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public actuel sera remplacé et modernisé. Il est prévu un éclairage à leds accompagné d'un abaissement de puissance de 50% de 21h à 6h qui permettra de limiter les émissions lumineuses au strict besoin.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine d'émission de gaz d'échappement provenant des véhicules venant se stationner sur le parking (comme actuellement) mais n'aura pas un impact significatif sur ce site à l'échelle des circulations pour une ville d'environ 50 000 habitants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluies seront le seul rejet liquide. Elles sont actuellement collectées dans un réseau existant dont le rejet s'effectue dans le canal Saint-Martin ou infiltrées dans les espaces verts.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls déchets seront ceux liés aux travaux de réaménagement. Ils seront traités conformément aux réglementations en vigueur en fonction de leur typologie et ce suivant le schéma organisationnel de gestion et d'élimination des déchets qui sera contractuel dans le futur marché de travaux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement, dans sa conception, s'inscrit parfaitement de le respect du site actuel et comprend des aménagements paysagers qualitatifs.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La construction de l'extension du bâtiment de l'Institut Universitaire a fait l'objet d'un permis de construire validé en février 2019, L'extension du bâtiment a été élaborée avec la prise en compte de tous les impacts ou incidences engendrés par sa construction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La gestion des eaux pluviales sera équivalente à la situation actuelle, rejet en partie dans les collecteurs existants et infiltration. Les accès et la circulation interne de l'aire de stationnement ainsi conçus ne seront pas une source de gêne sur le domaine public avoisinant.

Les aménagements paysagers, conservés ou créés, permettront de garantir une bonne insertion de l'aire de stationnement de l'environnement immédiat et proche.

En phase chantier, toutes les dispositions nécessaires seront prises pour réduire les effets sur l'environnement et les nuisances.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est principalement basé sur le réaménagement d'une aire de stationnement existante qui ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Les enjeux environnementaux ont été pris en compte dans la conception du projet. Notre Communauté d'Agglomération, forte d'une volonté de respect des enjeux environnementaux lié à ce projet, mettra en œuvre toutes les dispositions nécessaires à un impact le plus réduit.

Concernant la gestion des eaux pluviales, nous sommes en étroite collaboration avec les services de la police de l'eau qui ont souhaité la constitution d'un porteur à connaissance.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- le plan de situation pour l'annexe n°2- la notice explicative du permis d'aménager en complément du Cerfa et pour l'annexe n°3- le plan des lieux actuels, le plan projet et profils en travers type pour l'annexe n°4- une vue aérienne avec localisation du projet pour l'annexe n°5

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Châlons-en-Champagne

le, 21 MARS 2019

Signature



M^r BOURG - BROU BRUNO

Handwritten signature